

COMMUNE DE CANAPLES
Département de la Somme

COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DES MEMBRES :

Séance du 14 Septembre 2018

Composant le Conseil : 11

Présent à la séance : 09

Date de convocation : 06 Septembre 2018

L'An deux mille dix-huit, le quatorze septembre, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Canaples se sont réunis au nombre de neuf au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de :

Monsieur Marcel POISSON, Maire

Etaient présents MM. Les adjoints, MM. Les conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents :

Jean Luc BELLENGER, Pascal GODARD, Yasmine HAFIAN : Adjoints au Maire
Alain JARDIN, Aurore MERLIN, Léon LENNE, Jean Marc MOYAUX, Jean Yves
CANNESSEON : Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Matthieu VANDENBUSSCHE donne pouvoir à Marcel POISSON

Absents excusés :

/

Absents non excusés :

Emilie MICHEL

M. Marcel POISSON Maire ouvre la séance à 20h00.

1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Juillet 2018

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 20 Juillet 2018.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE** d'adopter le dit compte rendu.
ADOpte A L'UNANIMITE.

2. Décision modificative :

- 2.1. Le versement de la subvention exceptionnelle de 400,00 € pour les anciens combattants de Canaples, voté par le conseil Municipal et non prévu au budget nécessite la mise en place d'une décision modificative au budget.
- 2.2. Le règlement des factures du cabinet irh ci-après nécessite d'abonder le budget annexe Assainissement collectif sous forme d'une subvention exceptionnelle, ce budget sera soumis au vote lors du prochain conseil municipal afin de procéder aux règlements des factures dues soit un montant total de 34 920.00 € TTC.
 - Facture n°IR17008764 : 23 550 €HT soit 28 260 €TTC (émission en décembre 2017, marché réseau)
 - Facture n°IR18001376 : 5550 €HT soit 6 660 €TTC (émission en février 2018, marché STEP)
- 2.3. Le recours aux services de l'association BAC 80 pour l'entretien des espaces verts a été décidé après le vote du budget, un montant de 6 000,00 € est nécessaires pour rémunérer le salarié intervenant à cet effet. Cette intervention ponctuelle prendra fin à la fin du mois d'octobre et sera reconduite l'an prochain si besoin. L'important coût horaire de ce recours est souligné.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE** de prendre les décisions modificatives nécessaires à la mise en place des règlements précités.
ADOpte L'UNANAIMITE.

3. Alarme de l'école :

Un signal lumineux avertissant la commune (en Mairie) d'une intrusion dans l'enceinte de l'école pourrait être installé pour optimiser la sécurité. Le coût de cette installation s'élève à 186.00 €.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
S'ACCORDE** à procéder à ce complément d'installation.
ADOpte A L'UNANIMITE.

4. Service civique :

Suite à une demande à Canaples, des renseignements ont été collectés concernant le service civique.

Sa durée, l'âge d'éligibilité, les missions possibles ?...

Le coût pour la commune s'élèverait à 170.00 € par mois.

L'idée de recourir à un service civique pour l'animation jeunesse est à réfléchir.

5. PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal :

Le PLUI est soumis à l'échange, trois points sont soulignés :

- La nécessité de prévoir des zones urbanisées pour l'équivalent de 40 habitations afin de maintenir le nombre d'habitants à Canaples.
- Le règlement impose, si un mur est dressé entre 2 parcelles celui-ci doit être « à trous » pour le passage de la petite faune.
- Le règlement interdit le stationnement des caravanes et mobil home sur les terrains nus.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet tel qu'il est présenté à ce jour.

ADOpte A LA MAJORITE.

Avis	Nombre de voix
Pour	09
Contre	0
Abstention	01

6. Stationnement « Taxi »

L'entreprise « Manu Taxi » a bénéficié par arrêté d'une place de stationnement à titre gracieux.

Le changement de véhicule d'entreprise nécessite le renouvellement de cet arrêté.

Le conseil municipal vote en faveur du maintien de la gratuité.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

DECIDE le maintien de la mise à disposition à titre gracieux un emplacement de stationnement pour l'entreprise « Manu Taxi ».

ADOpte A L'UNANIMITE.

7. Vitraux de l'église :

Le conseil municipal est informé de deux devis établis pour la réfection des vitraux de l'église :

☒ Vitraux d'Art - Atelier Claude Barre pour un montant de 13 534,60 € TTC

☒ Vitraux SARL (ancien atelier Cagnart) pour un montant de 28 224,77 € TTC

Des subventions seront demandées pour la mise en place des réparations à l'église.

Le projet sera soumis au débat d'orientation budgétaire.

Le choix du Conseil Municipal,

SE PORTE sur l'entreprise Vitraux d'Art - Atelier Claude Barre

ADOpte A L'UNANIMITE.

8. Bornes incendies :

Les bornes incendies ont été répertoriées et numérotées, elles sont annuellement contrôlées, des relevés de débit et de pression sont effectués. Quelques réparations sont à prévoir.

9. Ponts communaux :

Les ponts de la commune étaient auparavant contrôlés par l'ATESAT, ces contrôles sont aujourd'hui suspendus. Il serait opportun de les prévoir.

10. Assainissement collectif :

10.1. La demande d'offre de prêt a été établie auprès de la caisse des dépôts et consignation, le prêt demandé concerne les deux premières tranches, sur une durée de 30 ans à un taux de 2.03 %.

Le choix de caractéristiques du prêt a été fait de manière à optimiser les coûts et réduire l'impact sur le prix de l'assainissement facturé aux riverains.

Toutefois, le résultat d'assainissement atteint son déficit maximal en 2042, un déficit qui pourra être résorbé par des conditions plus favorables des appels d'offres ou à défaut par un abondement annuel de la commune à hauteur de 10 000.00 €.

10.2. Au regard des durées de validité de des offres de prêts bancaires (6 mois pour la caisse des dépôts et consignation, 2 mois pour le crédit Agricole, une semaine pour la banque postale,...) d'autres offres seront demandées au moment voulu afin que les échéances de validité soit coordonnées.

10.3. La taxe de raccordement est proposée à 900.00 €, le Conseil municipal conscient de l'importance du montant de cette taxe et soucieux de ne pas mettre en difficulté les foyers, propose d'étaler cette taxation sur plusieurs années et la facturer à tous les foyers à compter du 01^{er} Janvier 2019 et ce à hauteur de 120.00 € par an sur une durée de 7 années.

Le conseil se réserve le droit d'écourter cette durée ou de l'allonger dans la limite de 2 années en fonction des résultats des appels d'offres.

Le recouvrement de la taxe pourra se faire par mensualisation.

10.4. Une réunion publique se tiendra le jeudi 20 septembre 2018 à 18h30 à la salle Gilbert Temmerman.

10.5. Les appels d'offres seront lancés d'ici le 20 septembre pour une durée de un mois.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE de :**

- Mettre en place la taxation à compter du 01^{er} janvier 2019.

- Mensualiser cette taxe à hauteur de 10.00 € par mois à défaut d'un paiement en une seule fois. (Les riverains seront interrogés sur leur choix).
- Le paiement de la taxe s'étalera sur 7 années, cette durée pourra être écourtée ou rallonger de deux ans maximums en fonction des résultats des appels d'offre et de l'équilibre du budget d'assainissement.

Avis	Nombre de voix
Pour	09
Contre	0
Abstention	01

ADOPTE A LA MAJORITE.

11. Questions diverses :

- Un éclaircissement est demandé quant aux attributions des missions relatives à l'élagage des chemins communaux.
- Une réclamation est faite quant aux haies du château gênant l'aisance du stationnement rue d'Havernas.

Prochains Conseils Municipaux les 26 octobre et 14 décembre.

Monsieur le Maire sollicite les responsables de commissions pour la préparation des projets pour le DOB relatif au budget 2019.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Marcel POISSON
Maire de Canaples